



ILLE-ET-VILAINE

ARRETE DU MAIRE

N° 144/2023

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Route barrée rue des Marronniers

Le Maire de CREVIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la Loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU le code de la route portant règlement général de la circulation ;
VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
Considérant qu'une fête de quartier se tiendra le samedi 1er juillet 2023 ;

ARRETE

Article 1 : Une fête de quartier se tiendra rue des Marronniers du samedi 1er juillet 10h au dimanche 2 juillet 2023 10h00. Pendant toute la durée de cet événement, la circulation sera strictement interdite rue des Marronniers.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet dès que la signalisation correspondante aura été mise en place et sera remis à chaque responsable concerné pour être appliqué.

Article 3 : M. le Maire de la commune de CREVIN, M. le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmis à Monsieur le Chef de la brigade de gendarmerie de Bain de Bretagne, Monsieur le Chef de Centre des Pompiers de Bain de Bretagne et Monsieur le Chef de Centre des Pompiers de Bourg-des-Comptes.

Fait à CREVIN, le 6 juin 2023

Le Maire,
Daniel GENDROT

